

DEPARTEMENT DE L'AIN
REPUBLIQUE FRANCAISE**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION**
5, Chemin du Tapey
Z.I d'Arlod
Bellegarde sur Valserine
01200 VALSERHONE**ARRONDISSEMENT DE NANTUA****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
COMITE SYNDICAL**N° 25C25**

Séance du jeudi 18 décembre 2025

Président

M. RONZON

Membres présents :**MMES** V. LOUBET, M. DUBARE, M.-J. LEVILLAIN (suppléante de MME A. SERRE), C. BILLOT, M. SECRET, R. DULLAART, A. LASSUS, F. VIVIAND, D. PHILIPPOT, J. ZAMPARO
MM. D. MUNIER, J. DUBOUT, D. MASSON, M. CHANEL, J.-P. FILLION (suppléant de M. G. SUSINI), G. THOMASSET, J. PRUD'HOMME, J. VAREYON, D. VAILLOUD, E. RAVOT, L. COMTET, E. GEORGES, A. LAMBERT (suppléant de MME F. AURELLE), D. CLERC, M. BOTTERI, N. LAKS, L. GILET (suppléant de MME P. PLAGNAT), P. ROPHILLE, G. DUJOURD'HUI, J.-F. BOSSON, Y. TRANCHANT, F. VAUJAGNY (suppléant de Y. CLEVY)**Membres ayant donné
procuration :**M. C. ALLIOD à M. M. CHANEL
MME. S. RALL A M. D. MUNIER
MME. J. LAVOREL à M. N. LAKS
M. P. BONNET à M. J.-F. BOSSON**Membres absents excusés :****MMES** F. MEYNET, R. REMILLON, A. VEYRAT
MM. R. LAFOND, J.-L. SOULAT, J.-P. BELMAS, P. SAUGE, P. SAUVAGET,
R. ARNOULD,**Membres absents :****MMES** I. ROSSAT-MIGNOD,
MM. D. DOLDO**Membres en exercice :**

48

Quorum :

25

Présents :

33

Votants :

37

Date de la convocation :

12 décembre 2025

Secrétaire de séance :

M. Guy DUJOURD'HUI

Objet de la délibération :**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2026**

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36 ;

Vu les échanges intervenus en Commission Finances réunie le 04 décembre 2025 ;

Considérant que l'article L. 2312-1 du CGCT a institué la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) et qu'il doit intervenir dans les dix semaines précédant l'examen du budget primitif en maquette M57 ;

Considérant que l'adoption des budgets primitifs pour 2026 sera à l'ordre du jour de la séance du Comité syndical du 12 février 2026 ;

Considérant que le DOB porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, et qu'il n'a pas, en lui-même, de caractère décisionnel ;

Monsieur le Président invite l'assemblée à tenir son Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) pour 2026 sur la base du rapport d'orientations budgétaires, tel qu'annexé en pièce jointe, et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration des prochains budgets primitifs.

LE COMITE SYNDICAL,
ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) pour 2026 sur la base du rapport d'orientations budgétaires, tel qu'annexé en pièce jointe, et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration des prochains budgets primitifs.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président du SIVALOR
Serge RONZON



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SIVALOR dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux pourra être introduit devant le Tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse du Président du SIVALOR, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Apposé de récépissé en préfecture le 001-257401620-20251218-25C25-DE
Date de dépôt de la délibération : 10/12/2025